



ARDENNE METROPOLE

Communauté d'Agglomération

130.000 habitants
65 communes

Gernelle - mairie

Lettre hebdomadaire d'information - Première année

Numéro 37 - 11 décembre 2015

CAMPUS

jean-marc.rosigni@ardenne-metropole.fr

Tous les feux passent au vert pour la création d'un véritable campus à Charleville-Mézières ! En un temps record, le financement (pourtant important, près de 9 millions d'euros) de ce dossier a été bouclé avec les participations actées de l'Etat, de la Région et certainement de l'Europe. Dernière bonne nouvelle à ce propos, l'engagement pris le 4 novembre par Boris Ravignon de transmettre le dossier aux services de l'Etat avant le 7 décembre a été respecté : ce dernier va donc pouvoir engager concrètement un million d'euros au titre du contrat de plan.

DIPLOME

joelle.leheutre@ardenne-metropole.fr

Une bonne nouvelle pouvant en cacher une autre, on a appris cette semaine que l'IFTS (institut de formation technique supérieur) carolomacérien avait obtenu de la Commission nationale des titres d'ingénieur l'autorisation de délivrer des diplômes d'ingénieur à ses étudiants. L'union sacrée des collectivités, élus et décideurs ardennais autour de ce projet crucial pour le territoire communautaire, voire départemental, porte manifestement ses fruits.

COM'

christelle.marechal-caprara@mairie-charlevillemezieres.fr

Après s'être doté d'un nom, Ardenne Métropole doit en faire de même avec un indispensable logo. Un point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire, mardi 15 décembre. En première ligne sur ce dossier, le service mutualisé de la communication et de la reprographie va profiter de cette double aubaine pour lancer coup sur coup, dès le début d'année prochaine, deux nouveaux vecteurs des infos communautaires. Il s'agira d'une part de l'édition d'un document mensuel de 4 pages, distribué sur l'ensemble du territoire, d'autre part d'une page Facebook.

ELECTRIQUE

guy.pratlong@ardenne-metropole.fr

Les services communautaires ont bouclé dernièrement un dossier porteur : il s'agit d'installer près de 150 bornes électriques, réparties sur l'ensemble du territoire d'Ardenne Métropole. Ces bornes seraient destinées à permettre la recharge de véhicules électriques, avec un double avantage : offrir une alternative pour le déplacement des personnes habitant sur les secteurs les moins bien desservis par les transports en commun, mais aussi éviter des sources de pollution. Si ce projet est validé par les élus, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sera sollicitée pour prendre à sa charge près de la moitié de son coût, évalué à 2,1 millions d'euros. Des véhicules électriques pourraient être mis à disposition du public, via un système d'abonnement.